



LE TRAVAIL NE DOIT PAS ETRE UNE MALADIE MORTELLE
COLLECTIF de DEFENSE des VICTIMES de l'AMIANTE du GRAND SUD-OUEST

A M I A N T E

MANIFESTATION RÉGIONALE **le lundi 28 Juin 2010, à MONT de MARSAN**

Parce que nous refusons et dénonçons la délinquance industrielle ...
Le travail des associations, des syndicats CGT, des experts, des juristes à été nécessaire pour rendre visible ce qui ne l'était pas.

Les gens mouraient de leur travail et personne ne les voyait

Le 28 juin 2010, au Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale
« GASCOGNE PAPER » Mimizan, en accusation.

29 dossiers sont appelés en audience dont ceux de deux camarades de travail aujourd'hui décédés des conséquences de l'amiante.

29 victimes accusent et demandent **réparation des préjudices subis.**

Ils seront dès **8 heures 30** devant le Tribunal, avec leurs familles et ils seront rejoints à **10 heures** par l'ensemble des délégations de **BORDEAUX, TARBES, AGEN, VIANNE, PAU, BERGERAC, PERIGUEUX, BAYONNE, MORCENX**, pour faire de cette journée un moment de solidarité interprofessionnelle, la dénonciation d'un scandale de santé publique et la popularisation de l'exigence d'un **procès pénal** pour tous les responsables.

Une délégation commune sera reçue à la Préfecture.

Actifs ou Retraités, tous concernés, soyons solidaires, participons massivement à cette action collective contre ceux qui n'ont pour seul objectif que la recherche du profit maximum...

Le collectif des amiantés secteur Mimizan, organise le déplacement en bus, départ de la place de la mairie de Mimizan à 7 h

(Il est nécessaire de s'inscrire auprès du collectif avant le 24 juin. ☎ : **05.58. 09.40.22**)

Le syndicat CGT appelle les salariés disponibles à participer à la manifestation